

Il faut être plus subtil que les islamistes

Dans la bataille idéologique qui nous oppose à l'obscurantisme, il nous faut faire preuve de subtilité. Les islamistes connaissent toutes les faiblesses de nos démocraties, les comportements qui plaisent et ceux qui déplaisent au tout-Paris et au courant des bien-pensants boboïstes. Autrement dit, entre plusieurs solutions pour lutter contre eux, cherchons l'efficacité tant dans ses effets que dans les retombées médiatiques.

Dans cette logique, attaquons-les plutôt sur leurs faiblesses :

– c'est un mouvement sectaire : nommons-le et traitons-le comme tel.

– nous voulons sauver les femmes prisonnières du voile simple ou intégral : mettons en place ce qu'il faut pour les sortir de là. Semons la zizanie dans les familles islamistes en expliquant aux femmes qu'elles n'ont pas le droit d'être battues, qu'elles sont les égales des hommes dans notre République. En sauverait-on une, cinq, dix, cela vaut le coup d'être tenté.

D'où la proposition suivante :

Imaginons que toute femme voilée intégralement ait l'obligation de se présenter chaque année dans un commissariat de police pour que l'on s'assure de son libre-arbitre. L'officier de police judiciaire émettrait un procès-verbal de « libre-arbitre » qu'elle signerait à l'issue d'un entretien où l'ensemble de ses droits et des mesures de protection des femmes lui auraient été exposées. Dans le cas contraire, des actions pour la protéger pourraient être immédiatement mises en oeuvre et combinées à des procédures coercitives contre le conjoint, la famille, etc. (voir l'exemple de l'Espagne)

L'attestation serait requise pour l'obtention des allocations familiales (on demande bien un certificat de scolarité des

enfants !) selon une périodicité par défaut de 4 ans. L'OPJ pourrait demander un entretien l'année suivante dans le cas d'un voile intégral ou dans les deux ans en cas de doute, sans besoin de se justifier. Les attestations à renouveler au bout d'1 ou 2 ans seraient directement envoyées à la CAF par le commissariat.